

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2017

## PRESENTS :

MM	FRANCK	Bernard	Maire
	GUILLEMAIN	Pierre	Adjoint
	BRINGARD	Roger	Adjoint
	COMPERE	Jean-François	conseiller
Mme	BRECHBIEHL	Christiane	conseillère
MM	ERNY	Michel	conseiller
	JAEGY	Sébastien	conseiller
Mmes	RIETH	Florence	conseillère
	ROTHRA	Marie-Jeanne	conseillère

Absents excusés : MM. COMPERE Jean-François (à partir du point 6) – LERCH Christophe (procuration à M. Compère) – Mme WILHELM Marion

## Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2017
2. Fixations des taux d'imposition
3. Vote de l'enveloppe budgétaire pour le régime indemnitaire communal
4. Affectation des résultats
5. Budgets primitifs 2017 (général et forêt)
6. Concert de Noël
7. Dissolution du corps de première intervention
8. Création d'une unité d'appui de sécurité civile
9. Divers

Monsieur le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour : changement de la composition du conseil communautaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point.

## **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 JANVIER 2017**

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le compte-rendu du 27 janvier 2017.

## **2. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION**

Les bases utilisées pour le calcul de l'impôt sont réévaluées tous les ans par l'administration.

Monsieur le Maire précise que l'augmentation due à cette réévaluation des bases entraîne annuellement une légère augmentation des impôts directs pour les contribuables.

Cependant, les taux d'imposition de la commune sont proposés au même niveau qu'en 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation : 11.42
- Taxe foncière (bâti) : 14.92
- Taxe foncière (non bâti) : 50.92

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le maintien des taux.

## **3. VOTE DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE POUR LE REGIME INDEMNITAIRE COMMUNAL**

Monsieur le Maire explique que le salaire des employés est constitué en partie de prime. Cette enveloppe doit être votée par le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose un montant de 17000 € pour l'année 2017.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le vote de cette enveloppe budgétaire.

## **4. AFFECTATION DES RESULTATS**

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'affectation des résultats de l'exercice 2016 comme suit :

## RESULTATS CUMULES AU 31/12/2016

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESULTAT DE CLOTURE 2016	Chiffre pour affectation du résultat	N° du chapitre
<b>Budget PRINCIPAL</b>				
Investissement	- 15 830.14	- 38 603.05	- 38 603.05	001 dépense et 1068 recette
Fonctionnement	36 374.23	119 905.13	119 905.13	
<b>Total I</b>	<b>20 544.09</b>	<b>81 302.08</b>	<b>81 302.08</b>	002 recette
<b>Budget FORET</b>				
Investissement	- 1 702.13	- 669.29	- 669.29	001 dépense 1068 recette
Fonctionnement	12 337.08	101 332.40	101 332.40	
<b>Total II</b>	<b>10 634.95</b>	<b>100 663.11</b>	<b>100 663.11</b>	002 recette
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>31 179.04</b>	<b>181 965.19</b>	<b>181 965.19</b>	

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'affectation des résultats.

### 5. BUDGETS PRIMITIFS 2017

Monsieur le Maire propose les budgets primitifs ci-dessous :

#### **Budget général :**

Investissement : dépenses 191 583.05  
recettes 191 583.05

Fonctionnement: dépenses 362 342.08  
recettes 362 342.08

#### **Budget forêt :**

Investissement : dépenses 86 807.29  
recettes 86 807.29

Fonctionnement : dépenses 168 458.00  
recettes 226 723.11

Le détail des budgets est présenté ligne par ligne en recette et dépense.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le vote des budgets.

#### **Emplois d'été 2017 :**

Le conseil décide à l'unanimité de créer deux emplois d'été d'une durée de deux semaines (semaine 29 et 30).

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget général 2017.

### 6. CONCERT DE NOEL

Les deux associations, la chorale Ste Cécile et la musique l'Echo du Brand, organisent en commun depuis quelques années un concert de Noël dans l'église Saint-Dominique.

Ce concert de qualité connaît un succès populaire certain. La notoriété de cette manifestation revient à l'ensemble des choristes et des musiciens qui consacrent beaucoup de temps à la préparation de cet évènement. Le conseil de fabrique contribue également à la bonne organisation de ce concert en mettant à la disposition une église bien chauffée durant cette période de Noël.

Monsieur le Maire propose dans le cadre du soutien aux associations, que la commune prenne intégralement en charge les frais de chauffage pour cette manifestation. Ces frais étaient supportés par le conseil de fabrique jusqu'à présent. La quête réalisée à l'issue du concert récompenserait les deux associations mélomanes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

## **7. DISSOLUTION DU CORPS DE PREMIERE INTERVENTION**

La nouvelle orientation du CPI de notre commune est en discussion depuis plusieurs mois.

Le corps de sapeurs pompiers créé en 1836 est une institution vieille de plus de 180 ans.

La demande de dissolution de ce corps nécessitait une large préparation des esprits de l'ensemble de la population. C'est ainsi, qu'après plusieurs réunions des personnels du CPI avec des représentants du SDIS, plusieurs réunions du conseil municipal, toute la population a été également informée du proche devenir du CPI.

Après cette campagne d'information, le conseil municipal décide la dissolution du centre de première intervention de la commune de Mitzach à la date du 1<sup>er</sup> mai 2017.

La dissolution effective sera prononcée par un arrêté de monsieur le Préfet du Haut-Rhin. Le conseil municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette dissolution.

## **8. CREATION D'UNE UNITE D'APPUI DE SECURITE CIVILE**

A partir du 1<sup>er</sup> mai, la commune sera dépourvue de son corps de sapeurs pompiers.

Afin de se prémunir de moyens humains pour faire face à des sinistres, à lutter contre les tempêtes et inondations, la commune a la possibilité de créer une Unité d'Appui de Sécurité Civile (UASC).

Les missions de cette UASC sont très diverses, elles pourraient se substituer aux missions des sapeurs pompiers hormis les interventions aux incendies et de secours aux victimes.

Les personnels du CPI informés de cette nouvelle structure seraient prêts à former cette UASC.

Le conseil municipal, après avoir eu les informations nécessaires au sujet de cette nouvelle structure décide à l'unanimité de créer une UASC et autorise monsieur le maire à entreprendre les démarches pour concrétiser cette nouvelle unité d'appui à la commune.

## **9. COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Maire indique que la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes a été fixée en 2013 suite à la conclusion d'un accord local. Malheureusement, la décision du Conseil Constitutionnel du 20 juin 2014 a déclaré les accords locaux comme étant inconstitutionnels.

La Loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire, a autorisé les accords locaux de répartition selon d'autres conditions.

Le Conseil Constitutionnel a en outre modulé les effets de sa décision d'annulation. Ainsi, il n'y a lieu de recomposer les conseils communautaires ayant fait l'objet d'un accord local que dans deux hypothèses : suite à une décision du Juge suite à des contentieux introduits devant les juridictions avant le 20 juin 2014 et lorsque le conseil municipal d'au moins une commune membre est partiellement ou intégralement renouvelé (soit à la suite d'une annulation, soit à la suite de vacances pour un autre motif).

Le décès de M. Jean-Jacques Gewiss, Maire de Wildenstein, rend ainsi nécessaire d'organiser une élection pour renouveler partiellement le conseil municipal de cette commune. Cette situation a donc une incidence sur la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, en sachant que l'accord local en cour n'est plus « valable ».

C'est pourquoi, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour la conclusion d'un nouvel accord local.

Cet accord doit toutefois intervenir dans les 2 mois suivant le décès de M. Gewiss dans les conditions de majorité qualifiée (c'est-à-dire par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci), soit, au plus tard, le 9 avril 2017.

La proposition est la suivante :

<b>Communes</b>	<b>Population municipale</b>	<b>Nombre de conseillers actuel</b>	<b>Accord local</b>
<b>COMCOM</b>	<b>12 629</b>	<b>34</b>	<b>36</b>
Saint-Amarin	2 310	4	6
Moosch	1 700	3	5
Fellering	1 659	3	4
Oderen	1 296	2	3
Husseren-Wesserling	978	2	3
Kruth	948	2	3
Ranspach	843	2	2
Malmerspach	520	2	2
Geishouse	462	2	2
Urbès	434	2	1
Mitzach	418	2	1
Mollau	368	2	1
Goldbach-Altenbach	286	2	1
Storckensohn	222	2	1
Wildenstein	185	2	1

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire.

#### **Le Conseil municipal,**

- VU** la Loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-6-1 ;
- VU** la décision du Conseil Constitutionnel n°2014-405 QPC –Commune de Salbris du 20 juin 2014 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2013295-0010 du 22 octobre 2013 constatant le nombre total et la répartition des sièges au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2014 ;

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**, à l'unanimité, de fixer à 36 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, réparti commue suit :

<b>Communes</b>	<b>Accord local</b>
<b>COMCOM</b>	<b>36</b>
Saint-Amarin	6
Moosch	5
Felling	4
Oderen	3
Husseren-Wesserling	3
Kruth	3
Ranspach	2
Malmerspach	2
Geishouse	2
Urbès	1
Mitzach	1
Mollau	1
Goldbach-Altenbach	1
Storckensohn	1
Wildenstein	1

**AUTORISE** le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **10. DIVERS**

Demande de subvention du foot : monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier, pour une demande d'aide financière, reçu de la part du président du football club de Mitzach. Avant de discuter cette demande, monsieur le Maire présente un état récapitulatif des aides de la commune apportées au football club ces dernières années. Ces aides se chiffrent à 2 450 € en moyenne annuelle sur les 4, 5 dernières années.

Durant la discussion, sur cette demande, les points suivants ont été relevés :

- Le club de football anime la formation de nombreux jeunes footballeurs, dont la grande majorité n'est pas originaire de la commune. Dans ce cadre-là, il est proposé au président de se rapprocher des autres clubs de foot de la vallée afin de mutualiser les moyens, pour réduire le coût de fonctionnement du club.
- Le club de foot ne participe plus à l'organisation de la marche populaire du village. Cette manifestation est contraignante au point de vue organisationnel, mais très intéressante en terme de résultats financiers. Ce constat a été fait avec regret.
- Le club de foot, aidé en moyenne annuelle par la commune à hauteur de 2 450 € bénéficie très largement plus que toutes les autres associations du village.
- Au vu de cette analyse, la commune ne peut pas répondre positivement à une nouvelle aide financière pour le club de football. La commune doit aussi faire face à la réduction importante des dotations de l'état.

Recensement de la population : le recensement réalisé entre le 18 janvier et le 15 février a été particulièrement bien mené par l'agent recenseur monsieur Lucien Schnebelen et bien géré administrativement par notre secrétaire de mairie Mme Nathalie Christmann. Les premiers résultats affichent une baisse sensible de notre population qui passerait à moins de 400 habitants.

Commission de sécurité salle des fêtes : la commission de sécurité a émis un avis favorable pour la salle des fêtes en date du 28 février.

Travaux de voirie : les travaux de restauration de l'éclairage public ont démarré le 13 mars 2017. Des comportements irresponsables de certains automobilistes ont été relevés par les personnels de l'entreprise en charge du chantier. La gendarmerie a été sollicitée pour des contrôles de vitesse afin de sensibiliser à la prudence tous les conducteurs.

Plaintes : plusieurs plaintes ont été déposées pour dérangement nocturne sur la place de l'église. Monsieur le Maire propose de rencontrer ces jeunes en mairie pour une sensibilisation aux droits et devoirs.

Amélioration pastorale : un accord définitif a été émis par la préfecture pour notre projet d'amélioration pastorale.

Bureau de vote pour les élections présidentielles et législatives :

8h à 12h M. GUILLEMAIN Pierre  
M. COMPERE Jean-François  
Mme WILHELM Marion  
12h à 15h30 M. BRINGARD Roger  
M. LERCH Christophe  
M. ERNY Michel  
15h30 à 19h M. FRANCK Bernard  
Mme ROTHRA Marie-Jeanne  
Mme BRECHBIEHL Christiane  
Mme RIETH Florence

Remerciement de Mme Doppler à l'occasion de la visite de la commune pour son 80<sup>ème</sup> anniversaire.

La journée de travail 2017 aura lieu le samedi 20 mai.

Séance levée à 23h.

FRANCK	Bernard	Maire	
GUILLEMAIN	Pierre	Adjoint au Maire	
BRINGARD	Roger	Adjoint au Maire	
COMPERE	Jean-François	Conseiller Municipal	Absent à partir du point 6
BRECHBIEHL	Christiane	Conseillère Municipale	
LERCH	Christophe	Conseiller Municipal	Procuration à M. Compère
ERNY	Michel	Conseiller Municipal	
JAEGY	Sébastien	Conseiller Municipal	
RIETH	Florence	Conseillère Municipale	
ROTHRA	Marie-Jeanne	Conseillère Municipale	
WILHELM	Marion	Conseillère Municipale	Absente